

(Sous réserve approbation en séance le 11/09/2017)

Béatrice Vial est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 12 juin 2017

Claude Didier demande d'apporter les rajouts suivants au compte-rendu :

- Point relatif à la Route des Savoirs Faire : « Claude Didier affirme que ce bon projet rappelle celui proposé il y a quelques années par la Maison du Mont Aiguille, la Route du Bois ; projet malheureusement non soutenu par le conseil communautaire de l'époque. Il demande si les éléments de ce projet sont pris en compte dans la Route des Savoirs faire, ce qui est le cas. »
- Point « Questions diverses », au paragraphe relatif aux loups, il souhaite que soit précisé, lorsqu'il dit « soutenir les éleveurs » par « de la présence humaine (aides bergers et bénévoles) ».

☞ Abstentions : 4

1- Décision Modificative n°3 – Budget Principal

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget principal 2017 de la façon suivante :

			Dépenses	Recettes
Participation financement études	F	6573 - Participation	3 582,50	
	F	7718 - Autres produits exceptionnelles		3 582,50
FPIC	F	739223 - FPIC	13 356,00	
	F	7718 - Autres produits exceptionnelles		13 356,00
TOTAL			16 938,50	16 938,50

Vote : Décision Modificative n°3 – budget principal

☞ Adopté à l'unanimité

2- Décision Modificative n°1 – budget déchets

Il est proposé au conseil communautaire, dans le cadre d'une régularisation de tiers redevables, de modifier le budget Déchets 2017 de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
678 - Dépenses exceptionnelles		444,00	
706 - Redevance OM			444,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		444,00	444,00

Vote : Décision Modificative n°1 – budget déchets

☞ Adopté à l'unanimité

3- Décision Modificative n°1 – budget Eau potable

Il est proposé au conseil communautaire, dans le cadre d'une régularisation de tiers redevables, de modifier le budget Eau 2017 de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
678 - Dépenses exceptionnelles		1 000,00	
701 - Vente d'eau			1 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 000,00	1 000,00

Vote : Décision Modificative n°1 – budget Eau potable

☞ Adopté à l'unanimité

4 – Convention de mise à disposition de la Directrice des Ressources Humaines au CDG38

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention de mise à disposition de la Directrice des ressources humaines de la CCT au centre de gestion de l'Isère de 1^{er} juin au 15 septembre 2017 pour exercer les fonctions de chargée de mission pour l'élaboration d'une prestation de gestion administrative du personnel.

Pendant cette période, le CDG 38 remboursera à la CCT l'intégralité de la rémunération perçue par la DRH (Brut + charges sociales).

Arrivée de Véronique Menvielle et d'Anne-Marie Barbe.

A la question de savoir s'il est prévu de remplacer la DRH pendant ces 3 mois, cela n'a pas été jugé nécessaire car il est difficile de trouver un remplaçant pour si peu de temps. Cette absence fait peser un surplus de travail qui sera absorbé par Bernard Combe et par le service RH.

Effectivement, entre le 25 août et le 10 septembre, la situation sera plus tendue mais Bernard Combe et les services RH et Vie scolaire feront en conséquence de manière à ce que la rentrée se passe bien.

Vote : Convention de mise à disposition de la Directrice des Ressources Humaines au CDG38

☞ Adopté à l'unanimité

5 – Cession gratuite d'une partie de la parcelle AM148 située à Mens à la commune

La commune de Mens a engagé l'étude de l'extension et les aménagements des vestiaires du stade Laurent Turc. Compte tenu de la configuration de l'actuel bâtiment, le projet conduit à une implantation partielle du local à construire sur la parcelle AM 148 propriété de la CCT.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la cession gratuite d'une partie de la parcelle AM 148 (20m²) à la commune de Mens ; tous les frais (arpentage, actes notariés) de cette cession étant à la charge de la commune.

Cet espace est nécessaire pour accéder aux sanitaires, précise Bernard Coquet. La configuration du bâtiment est telle qu'il est impossible d'offrir des vestiaires plus grands et de bonne qualité aux arbitres dans l'état actuel des choses. Il remercie le conseil communautaire.

Vote : Cession gratuite d'une partie de la parcelle AM148 située à Mens à la commune

☞ Adopté à l'unanimité

6- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre du bâtiment « restaurant scolaire-accueil de loisirs » de Monestier de Clermont

Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 6 juin 2016 pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du bâtiment « Restaurant scolaire-accueil de loisirs » au cabinet R2K Architectes pour un montant prévisionnel d'honoraires de 150 594,47 € HT.

Vu l'article 11.3 du cahier des clauses particulières du marché,

Considérant que le coût prévisionnel au stade de l'Avant-Projet Définitif s'établit à 1 179 500 € (travaux + équipements),

Le forfait de rémunération définitif est porté à 165 012,05 € HT (13,99% x 1 179 500 €).

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif.

Le mode de chauffage et le mobilier intégré au bâtiment non prévus initialement expliquent en majeure partie le surcoût.

Vote : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre du bâtiment « restaurant scolaire-accueil de loisirs » de Monestier de Clermont

☞ Adopté à l'unanimité

7- Marché de transports scolaires routier en autocar

Dans le cadre du renouvellement de la prestation de transports scolaires routiers en autocars, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à concurrence en date du 8 juin 2017 a été lancée en vue de conclure ce marché de services. Les prestations sont prévues en un lot unique.

L'étendue des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement arrêtée dans le présent marché, ce dernier prend la forme d'accord-cadre à bon de commande avec comme :

- montant minimum annuel : 10 000 € HT

- montant maximum annuel : 40 000 € HT

La durée du présent marché est fixée pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

1 seule candidature a été reçue, celle du groupement d'entreprises : Autocars et Voyages Villes, Autocars et transports Grindler, Garage Central du Trièves.

Après analyse de l'offre, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché à ce groupement d'entreprises dont l'offre a été jugée cohérente.

Vote : Marché de transports scolaires routier en autocar

☞ Adopté à l'unanimité

8- Convention relative à la couverture de l'Isère en Très Haut Débit

Par délibération en date du 20/10/2014, le conseil communautaire a approuvé la signature d'un pré-accord de partenariat avec le Département définissant les modalités de mise en œuvre du réseau fibre isérois et de l'extension-modernisation du réseau wifi départemental.

Le projet de réseau d'initiative publique est désormais lancé, les premiers travaux du réseau ont débuté et la délégation de service public est effective depuis le 1^{er} janvier dernier.

Le conseil communautaire est invité à approuver la convention d'application du pré-accord. La contribution de la CCT sera appelée sur 8 annuités à partir de 2017 (114 313 €/an).

Pierre Suzzarini s'interroge sur la signification du terme « facilitateur » (cf. p.9 de la convention). Le Président explique qu'il s'agit simplement de s'assurer du bon déroulement du projet ; l'EPCI aura un rôle de chef d'orchestre à jouer mais qui n'est pas contractuel.

Jean-François Helly précise que l'adressage correspond à une norme qui devra être respectée. Un interlocuteur intercommunal pourrait apporter son aide aux communes.

Il existe deux possibilités d'adressage : soit métrique, soit par habitation ; ce choix sera laissé aux communes indique Jérôme Fauconnier. Le Président précise également qu'il n'y aura pas de 2^{ème} appel à contribution.

Laurent Viillard s'interroge sur la date du 1^{er} déploiement.

Pour l'instant, il est juste question de la structure du réseau et de l'installation du NRO (Nœuds Réseau Optique) ; tout en sachant que la priorité est donnée aux bâtiments publics et aux entreprises de + de 5 personnes à l'horizon 2020.

Vote : Convention relative à la couverture de l'Isère en Très Haut Débit

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Convention « Inspiration Vercors » définissant les modalités d'animation et de gestion des actions de promotion de Vercors - 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver :

- la convention relative à la promotion globale Vercors pour la période 2017,
- la participation annuelle de 9393 € que la Communauté de commune devra verser au titre de ce conventionnement 2017 ainsi que le temps de travail dédié tel que prévu à l'article 5,
- la contribution à la poursuite de la démarche de promotion globale Vercors pour la période 2016 - 2018,
- le déploiement de la marque « Inspiration Vercors » dans sa stratégie touristique et l'application de la charte graphique.

Pour information, la clé de répartition financière définie en 2012 reste identique en 2017.

Pierre Suzzarini revient sur cette signature de convention annuelle et répétitive, et il souhaite avoir un retour (soit par analyse soit par le biais des hébergeurs) sur les retombées pour l'ensemble du Trièves. Il s'interroge également et de nouveau sur la participation du Diois. Il donne lecture d'un ancien compte-rendu dans lequel ce point avait déjà été abordé. Il lui semble tourner en rond.

Un rapport d'activités est réalisé, répond le Président. Cette convention, avec une promotion typiquement Trièves, constitue un moyen d'assurer la présence et de promouvoir le territoire dans des lieux stratégiques : salon de Bruxelles, salon de l'agriculture.... Cet outil permet de faire ce que le Trièves seul ne pourrait faire en matière de promotion. De plus, le nom « Vercors » est plus porteur que celui de « Trièves ».

La promotion globale du Vercors est compliquée car le Vercors englobe plusieurs territoires ; une 1^{ère} réunion a déjà eu lieu afin de clarifier la politique de promotion pour l'ensemble du secteur.

Arrivée d'Isabelle André

Pour Michel Picot, il convient de se pencher sur la question d'une démarche de stratégie touristique. Doit-on participer encore à cette convention « Inspiration Vercors » ? Il déplore de dépenser 10 000€ pour seulement bénéficier d'un vecteur. Il regrette également que le réseau de sentiers ne soit pas plus mis en valeur dans la promotion du territoire. Il rappelle sa proposition datant de l'année dernière (création d'une commission sentiers chargée du suivi et de la promotion du réseau) et à laquelle il n'a obtenu aucune réponse.

Jérôme Fauconnier rappelle que la commission « Sentiers » existait lors de la précédente mandature mais il n'y avait que très peu de participants à chaque réunion. Il ne voit aucun inconvénient à mettre en place une nouvelle commission « sentiers » mais à condition que les gens la fassent vivre et participent.

Pour Ameline Diénot, il serait judicieux d'effectuer en conseil communautaire une présentation des endroits touristiques du secteur qui font partie du potentiel touristique et qu'il serait bon d'exploiter et de porter à la connaissance de tous. Un travail collectif permettrait d'élargir la capacité à faire connaître ces endroits tels que la cascade de Lalley, méconnue sur le territoire. Elle demande un travail qui s'appuie sur les outils communautaires. Elle fait référence au guide « La ronde des Ponts », livret disponible dans les OTI.

Pour Jean-Pierre Agresti, il convient de mettre de l'ordre dans l'approche et cela mérite un éclaircissement ; « sentier » est un terme très vaste ; on est maître d'œuvre de sentiers dont on n'est pas le maître d'ouvrage.

Philippe Berthoin fait part du retour des hébergeurs de Treffort qui signalent un record depuis le mois de mai, tant au niveau des campings, de l'hôtellerie et des parkings au bord du lac. Ce qui est une bonne nouvelle pour l'économie.

Yann Souriau a constaté une belle embellie également à Chichilianne.

Laurent Viillard indique que, malheureusement, pour Monestier de Clermont, l'embellie reste modeste.

Vote : Convention « Inspiration Vercors » définissant les modalités d'animation et de gestion des actions de promotion de Vercors - 2017

Abstentions : 5

Pour : 30

10- Changement de prix de vente d'un article au sein de la régie OTI

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le prix de vente pour l'article ci-dessous :

Article	Prix de vente	Marge dépôt vente
Ouvrage « Gresse-en-Vercors pendant la guerre de 39-45 : Entre Trièves et Vercors »	18 €	6 €

Vote : Changement de prix de vente d'un article au sein de la régie OTI

☞ Adopté à l'unanimité

11- Remboursement des frais de déplacement engagés par une journaliste dans le cadre des journées « randos paysannes »

Dans le cadre d'un accueil presse organisé conjointement par le service Tourisme et les randos paysannes qui a eu lieu du 6 au 8 juin 2017, la journaliste Sophie Martineaud a effectué le voyage de Paris à Grenoble en train.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le remboursement de ses frais de déplacement pour un montant de 114 €.

Pierre Suzzarini demande à quel titre la CCT rembourse des frais de déplacement à cette journaliste ?

Cette journaliste va réaliser un encart de 4 pages « Spécial Trièves » ; elle a été hébergée et nourrie par l'association « Randos Paysannes » et ses frais de déplacement sont pris en charge par la collectivité.

Vote : Remboursement des frais de déplacement engagés par une journaliste dans le cadre des journées « randos paysannes »

☞ Adopté à l'unanimité

12- Participation du service Tourisme au dispositif VAE d'Isère Tourisme (ITO)

Le Département organise pour la saison estivale un dispositif de découverte du VAE (Vélo à Assistance Electrique) pour l'ensemble des territoires. Ce dispositif permet la mise en place d'initiations d'1h à 1h30 pour un coût de 2 € par participant encadrées par des moniteurs diplômés à destination des touristes.

La communauté de communes en lien avec les loueurs et les moniteurs du Trièves proposera ces initiations tout au long de l'été les lundis et mardis. La convention entre la CCT et ITO permet la prise en charge des coûts financiers de l'opération (location vélo + prestation du moniteur) par Isère Tourisme (30 € par demi-journée pour la location du VAE et 90 € pour l'encadrement de 2h d'initiation).

Laurent Viillard aurait trouvé intéressant d'installer ce dispositif au Col du Fau.

Le dispositif sera installé à Gresse en Vercors, Treffort, Mens et Lalley ; l'emplacement du Col du Fau ne s'y prête pas, la préférence porte dans des campings, là où sont les touristes, indique Jérôme Fauconnier.

Michel Picot salue ce dispositif mais il regrette de n'avoir pas eu l'information en amont et d'avoir eu connaissance de ce dispositif par hasard.

L'information n'a pu être diffusée plus tôt, car l'organisation de ce dispositif vient juste d'être finalisée répond le Président.

Vote : Participation du service Tourisme au dispositif VAE d'Isère Tourisme (ITO)

☞ Adopté à l'unanimité

13- Promotion VAE – convention 2017 avec le magasin Grillet Sports

Le service tourisme de la communauté de communes, en lien avec les loueurs de Vélo à Assistance Electrique (VAE) du territoire, a travaillé à la mise en place d'un dispositif « Train – Vélo » afin de favoriser l'accès à la découverte du Trièves en VAE pour les personnes arrivant en gares du Trièves.

Le magasin Grillet Sports a répondu favorablement à la mise en place du dispositif et s'engage à prendre en charge en gare de Monestier de Clermont les personnes ayant réservé au préalable un vélo pour la période du 12 juillet au 26 août (3 jours par semaines).

La CCT mettra à disposition les 10 vélos électriques qu'elle possède selon les conditions précisées dans la convention.

Ces vélos seront remis à disposition des habitants en septembre.

Pour Laurent Viillard, ce sujet permet de réagir à l'annonce du Département sur le devenir de la ligne Grenoble-Veynes à propos des études financées par la commune de Monestier pour le secteur de la gare.

Il s'agit d'une initiative catastrophique pour la commune, le Département préférant investir ailleurs.

Claude Didier rejoint Laurent Viillard et trouve dommage que le Département ne soutienne pas la ligne et aille contre la dynamique du conseil communautaire.

La Région AURA est prête à s'investir mais pas la région PACA précise Marie-Claire Terrier.

Guillaume Gontard rappelle que la Région avait dit qu'elle investirait à condition que les collectivités territoriales suivent. Il signale également que les élus du Vercors et de la Drôme ont également pris une motion pour soutenir la ligne.

La METRO a joué le jeu jusqu'à Vif, indique Jérôme Fauconnier, mais le reste de la ligne a été oublié. Il rappelle le dernier comité de ligne qui a eu lieu à Lus et la motion du conseil communautaire sur ce sujet. Jean-François Helly rappelle que de nombreux habitants du Trièves travaillent à Grenoble et utilisent cette ligne, ce qui prouve l'importance de cette voie ferrée.

Michel Picot indique qu'une délibération de soutien à la ligne et de contribution financière a été prise dans sa commune. Il convient de s'engager à nouveau.

Pour Jean-Pierre Agresti, ce débat est intéressant mais il souhaite aller plus loin dans la réflexion. Il fait le parallèle avec le train touristique de la Mure à voie étroite qui pourra circuler et la ligne Grenoble Veynes Gap qui dispose d'une voie large et sur laquelle il ne sera plus possible de circuler.

Pour Claude Didier, il s'agit de problème différent car le petit train de la Mure a un usage exclusivement touristique, ce qui n'est pas le cas pour la ligne Grenoble Veynes Gap.

Laurent Viillard souhaite réaffirmer la volonté de préserver la desserte par le train de nos gares et ne pas laisser le Département seul décider du devenir de cette ligne essentielle au territoire.

Vote : Promotion VAE – convention 2017 avec le magasin Grillet Sports

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Cotisations 2018 à l'OTI

Par délibération en date du 6 juin 2016, le conseil communautaire a approuvé l'instauration de cotisations des acteurs du tourisme du territoire pour le financement des outils de promotion créés et gérés par le service tourisme : guide pratique hébergement, guide pratique activités, site www.trieves-vercors.fr.

Il est proposé au conseil de reconduire les cotisations à collecter en 2017 pour les actions 2018.

Les tarifs de cotisations annuelles proposés à compter de la présente délibération sont les suivants (tarifs inchangés) :

Hébergements (capacité lits)	De 1 à 15 personnes : 90 €	De 16 à 50 personnes : 110 €	De 51 à 151 personnes : 130 €	A partir de 151 personnes : 150 €
Autres activités (prestataires d'activités, sites touristiques, commerces, restaurants)	100 € pour une activité			
Pack multi-activités / Groupement ou association de professionnels	180 €			

Vote : Cotisations 2018 à l'OTI

☞ **Abstention : 1 Pour : 34**

15- Désignation des délégués CCT au comité syndical du SCoT de la grande région grenobloise

Par délibération en date du 8 mars 2017, le comité syndical de l'établissement public du SCoT de la grande région grenobloise a adopté une modification statutaire portant en particulier sur une évolution du nombre de sièges et de délégués représentant les EPCI au sein de celui-ci.

Pour la communauté de communes du Trièves, le nombre de délégués est désormais fixé à 3 (3 titulaires + 3 suppléants)

Rappel : Par délibération en date du 10 juin 2014, le conseil communautaire a désigné M. Daniel NIOT en qualité de délégué titulaire et Mme Marie Claire TERRIER en qualité de déléguée suppléante.

Il y a une réunion plénière mensuelle et les commissions se réunissent plusieurs fois par mois. La présence aux commissions est indispensable et pour être représentant au SCoT, il faut impérativement être délégué communautaire afin que la position du conseil soit exprimée et qu'il y ait des retours. Il est essentiel de porter une parole communautaire précise Daniel Niot.

Jérôme Fauconnier rappelle l'importance du sujet ; en effet, il est dommage de ne pas assister aux réunions où des décisions sont prises pour le territoire. Les projets portés nécessitent que le Trièves soit représenté. Ce n'est pas une bonne stratégie que de laisser les techniciens du SCoT travailler seuls, d'autant plus que le territoire est directement impacté par certaines de leurs décisions.

Pour Guillaume Gontard, il ne suffit pas d'être délégué, encore faut-il savoir ce qu'on va porter au nom du territoire. Selon lui, il conviendrait d'abord d'organiser une réflexion au sein de la commission Aménagement. Il lui semble inutile de perdre du temps en commission si aucune réponse n'est apportée. Le PLUI est repoussé en 2020, alors que c'est un sujet qui concerne tout le territoire, comment débattre sur la problématique des transports ? Il demande une méthode pour défendre le territoire et regrette l'absence de volonté d'ouverture de la part de l'exécutif en place.

Pour Jérôme Fauconnier, il revient aux délégués de décider comment travailler en tant que représentants de la CCT au SCoT. Il regrette que le territoire ne soit pas défendu. Les motions ne suffisent pas, il est nécessaire d'aller sur le terrain. Il estime misérable pour le territoire de ne pas avoir de candidats.

Ameline Diénot ne peut s'engager sur des réunions supplémentaires compte-tenu de son emploi du temps et ses engagements personnels mais elle s'interroge sur ce qui justifie qu'il n'y ait aucun délégué communautaire qui soit prêt à porter la voix du Trièves au SCoT.

Daniel Niot défend le territoire, il s'est battu et a obtenu 3 sièges et déplore aujourd'hui de ne pas réussir à trouver 3 candidats.

A l'issue du débat, sont candidats en tant que titulaires : Daniel Niot, Marie-Claire Terrier et Christophe Drure et Michel Picot et Joël Cavret en tant que suppléants.

Vote : Désignation des délégués CCT au comité syndical du SCoT de la grande région grenobloise

☞ Adopté à l'unanimité

16- Participation de la CCT au financement des études règlementaires nécessaires à l'intégration de la zone d'activités La Coynelle dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de St Martin de la Cluze

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme et en vue d'intégrer la zone d'activités de la Coynelle d'intérêt communautaire à son document d'urbanisme et ainsi déroger à la loi montagne et à la loi Barnier, la commune de Saint Martin de la Cluze est tenue de faire réaliser :

- Un dossier à présenter à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites nécessaire pour se soustraire à la règle de l'urbanisation en continuité au titre de la loi montagne ;
- Un dossier de dérogation au titre de l'amendement Dupont du fait de la proximité de la zone avec la RD1075 et l'A51

La commune de Saint Martin de la Cluze a retenu le bureau d'études Alpcité pour réaliser ces dossiers pour un montant de 7 165,00 € TTC.

Compte tenu de l'intérêt communautaire de cette zone d'activité, il est proposé au conseil communautaire une participation de la CCT, à hauteur de 50% du coût de l'étude, au profit de la commune de Saint Martin de la Cluze.

Daniel Niot précise que cette zone est inscrite au SCoT depuis le début. Par ailleurs, il convient de noter que l'étude seule n'est pas suffisante, elle doit être validée en commission.

Laurent Viillard revient sur la zone Pélissard qui était en zone artisanale et qui ne l'est plus aujourd'hui, ce qui met la commune en difficulté.

Pour Jérôme Fauconnier, il est possible de rajouter cette zone auprès du SCoT afin qu'elle soit identifiée au niveau du SCoT.

Effectivement, précise Daniel Niot, une zone peut être déplacée mais pas classée si elle n'est pas identifiée au préalable par le SCoT. Pour information, la partie qui pourra encore être aménagée se situe entre le Col du Fau et Lus la Croix Haute ; il n'y a pas d'aménagement possible entre Vif et Monestier de Clermont.

Vote : Participation de la CCT au financement des études règlementaires nécessaires à l'intégration de la zone d'activités La Coynelle dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de St Martin de la Cluze

☞ Abstention : 1 Pour : 34

17- Demande d'aide exceptionnelle auprès de la région AURA et du Département de l'Isère pour l'organisation du colloque « le bois local dans vos constructions »

La deuxième Charte forestière du Trièves, portée par la Communauté de Communes du Trièves, a été signée le 21 septembre 2014 et la Stratégie forestière du Massif sud-Isère le 1^{er} avril 2017 avec la Communauté de communes de la Matheysine.

Les deux Communautés de communes organisent un colloque le 29 septembre 2017 intitulé « Le bois local dans vos constructions », pour répondre à la priorité du Massif forestier Sud Isère d'encourager l'utilisation du bois local dans la construction publique.

A ce titre, il est proposé de solliciter une aide exceptionnelle de 1 500 € auprès de la REGION AUVERGNE RHONE ALPES et de 1 000 € auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour financer l'organisation du Colloque.

Vote : Demande d'aide exceptionnelle auprès de la région AURA et du Département de l'Isère pour l'organisation du colloque « le bois local dans vos constructions »

☞ Adopté à l'unanimité

18- Tarifs Vie scolaire 2017/2018

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs des services vie scolaire pour l'année scolaire 2017/2018 de la façon suivante :

- **Les tarifs de la cantine** des écoles de Mens, Monestier de Clermont, Chichilianne, Monestier du Percy, Saint-Maurice en Trièves et Clelles (*tarifs inchangés par rapport à l'année scolaire 2016/2017*)

Catégories	TOTAL	Dont accueil pause méridienne	Dont repas
QF < 301	3,85 €	0,85 €	3,00 €
QF de 301 à 600	4,12 €	1,12 €	3,00 €
QF de 601 à 900	4,54 €	1,54 €	3,00 €

QF de 901 à 1200	5,15 €	2,15 €	3,00 €
QF de 1201 à 1500	5,74 €	2,74 €	3,00 €
QF de 1501 à 1800	6,00 €	3,00 €	3,00 €
QF > 1801	6,43 €	3,43 €	3,00 €
Exceptionnel/occasionnel (prix fixe sans QF)	8,57 €	5,57 €	3,00 €

Pour les enfants en programme d'accueil individualisé (PAI), seul l'accueil pause méridienne est facturé.

➤ **Les tarifs de l'accueil du matin :**

Accueil du matin :

Clelles de	8h à 9h	
Monestier de Clermont de	7h30 à 8h30	1.66 €

➤ **Les tarifs de la récréative :**

Une adhésion de 10 € par enfant pour l'année scolaire. Pour les enfants en garde alternée dont les parents ont 2 factures distinctes, 5 € par enfant seront facturés à chaque parent.

➤ **Les tarifs des ateliers du soir :**

Catégorie	Tarifs	
	Tarifs 2h	Tarifs 1h30
	<ul style="list-style-type: none"> Monestier de Clermont de 16h30 à 18h30 	<ul style="list-style-type: none"> Clelles de 17h à 18h30 : 4 jours par semaine RPI Monestier du Percy/St Maurice de 16h30 à 18h les lundis, mardis et jeudis à M. du Percy et le vendredi (sous réserve des effectifs : 8 enfants minimum) Mens de 16h30 à 18h les lundis, mardis et jeudis et le vendredi (sous réserve des effectifs : 8 enfants minimum)
QF < 300	2,20 €	1,65 €
QF de 301 à 600	3,40 €	2,55 €
QF de 601 à 900	3,90 €	2,93 €
QF > 900	4,06 €	3,04 €

Pour Laurent Viillard, les communes participent de manière conséquente au financement de la compétence scolaire et il souhaite donc une baisse des tarifs pour la cantine scolaire.

Le rééquilibrage a été fait par rapport à ces tarifs, il aurait fallu en parler avant répond le Président.

Michel Picot s'interroge sur les rythmes scolaires.

Il a été décidé de ne rien changer à la rentrée et de se donner l'année pour réfléchir calmement à cet aménagement sur le territoire. Il convient de réfléchir à cette question dans le respect du personnel.

En terme de financement, serait-il possible d'effectuer des rectifications au travers de la CLECT demande Laurent Viillard. A minima, la Communauté de communes du Trièves pourrait discuter sur l'éventuelle reprise des activités de ski, piscine etc....

Jérôme Fauconnier confirme qu'un rééquilibrage pourrait être envisagé et les économies réalisées pourraient être redistribuées aux activités périscolaires.

Vote : Tarifs Vie scolaire 2017/2018

☞ Contre : 1 Pour : 34

19- Convention avec la commune de Monestier de Clermont pour utilisation de la salle polyvalente pour l'année scolaire 2017/2018

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec la Mairie de Monestier de Clermont pour l'utilisation de l'ancien gymnase/salle polyvalente. Celui-ci est utilisé en tant que réfectoire, en salle périscolaire et pour les activités sportives scolaires des écoles de Monestier de Clermont.

La convention est valable un an à compter du 1er septembre 2017 et n'est pas tacitement reconductible.

Vote : Convention avec la commune de Monestier de Clermont pour utilisation de la salle polyvalente pour l'année scolaire 2017/2018

☞ Adopté à l'unanimité

20- Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire de Monestier de Clermont

Par délibération en date du 14 décembre 2015, le conseil communautaire a approuvé la construction d'un nouveau groupe scolaire à Monestier de Clermont constitué de 4 classes maternelle et 2 classes primaire.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 2,6 millions d'€ HT.

→ **Lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre**

Conformément aux règles de la commande publique pour la réalisation d'un projet neuf en maîtrise d'ouvrage publique, la CCT doit organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera en charge de ce projet.

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 21 juin 2017 en vue de sélectionner trois candidats, qui devront remettre des prestations au stade de l'Esquisse dite « plus » (ESQ+), sur la base du programme de travaux.

Le déroulé synthétique de la procédure est le suivant :

- Le Jury de concours examinera les candidatures et formulera un avis motivé sur celles-ci. Trois participants au concours, permettant une concurrence réelle, seront sélectionnés sur la base de critères indiqués dans l'avis de concours.
- Par la suite, le Jury de concours sera amené à examiner les plans et projets de ces trois candidats admis à concourir, de manière anonyme.
- Le pouvoir adjudicateur choisira le (ou les) lauréat(s) du concours restreint de maîtrise d'œuvre, au vu de l'avis du jury. Il sera alors conclu un marché public de maîtrise d'œuvre. La rémunération du lauréat, dans le cadre de ce marché, tiendra compte de la prime qu'il aura reçue pour sa participation au concours.

Composition du jury de concours

Le jury de concours sera composé, conformément à l'article 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, des personnes suivantes :

➤ **Au titre de la maîtrise d'ouvrage, avec voix délibérative :**

-Monsieur le Président

-Les membres élus de la commission d'appel d'offres

➤ **Au titre des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée, avec voix délibérative :**

-3 architectes

➤ **De personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard du concours, avec voix délibérative:**

-M. René CHALVIN, Maire de Monestier de Clermont ou son représentant

-Mme Carole ANDRE, Directrice de l'école maternelle de Monestier de Clermont

-Toute autre personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard du concours

Ces membres seront désignés nominativement par le Président du Jury par arrêté ultérieur.

Fixation de la prime aux candidats à concourir

Conformément aux articles 88 IV et 90 III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et sur proposition du jury, les candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au règlement de concours bénéficieront chacun d'une prime de 17 400 € HT.

Modalités de fixation des indemnités des architectes

Au titre de leur participation, il sera alloué aux architectes constituant le Jury une indemnité de participation à fixer ultérieurement en fonction des propositions d'honoraires présentées par les architectes.

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour :

- Approuver la composition du Jury de concours,

- Autoriser le Président à désigner par arrêté nominatif l'ensemble des personnalités indépendantes membres du jury avec voix délibératives et consultatives,

- Autoriser le Président à négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article 30-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) à l'issue du concours,

- Approuver le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir et les inscriptions au budget y afférent,

- Délègue au Président la faculté de fixer des indemnités des architectes constituant le Jury.

Pour Guillaume Gontard, il serait intéressant d'avoir dans le jury un représentant de parents d'élèves.

Cela est possible dans le respect des règles répond le Président.

Par ailleurs, il informe que les architectes seront proposés par l'ordre des architectes. L'ouverture de ce groupe scolaire est prévue en 2020, le choix final sera fait au conseil de décembre ou janvier prochain.

Vote : Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire de Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

21- Convention entre Nicolas Million et la CCT pour des activités VTT

Le conseil de communauté est invité à autoriser la passation d'une convention avec M. Nicolas Million, auto entrepreneur, qui assure des prestations pour le service enfance jeunesse dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours. Ces prestations sont les suivantes :

- encadrement de journées d'enfants ou adolescents,
- animation sportive autour du VTT,
- animation sport en pleine nature ou simplement d'activités sportives.

Vote : Convention entre Nicolas Million et la CCT pour des activités VTT

☞ Adopté à l'unanimité

22- Demande de subvention pour le projet de Serge Reynaud auprès du Département de l'Isère

Serge Reynaud est un artiste triévois habitant st Baudille et Pipet. Le service « culture », le pôle « enfance jeunesse famille », le service « scolaire » via les Emala et le collège de Monestier de Clermont ont mis en place un projet de septembre à fin Octobre 2017 pour rendre visible et accessible les œuvres de cet artiste à travers une exposition scientifique et poétique interactive autour de l'eau « *Acqua amore* ».

Cette exposition sera également un outil de sensibilisation aux enfants et aux collégiens pour favoriser des comportements citoyens respectueux de l'environnement. Le thème des EMALA à la rentrée 2017 sera entre autre l'eau.

L'exposition aura lieu à la fois au Granjou et au bâtiment de captage des eaux. Elle sera visible à compter des journées du Patrimoine

Il convient pour financer ce projet de solliciter le Département selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Location exposition	2 500 €	Département de l'Isère	1 500 €
intervention auprès des écoles	1 350 €	EDF	1 000 €
Formation autour de la médiation artistique et scientifique	480 €	Collège Marcel Cuynat	330 €
		Autofinancement CCT	1 500 €
TOTAL	4 330 €	TOTAL	4 330 €

Vote : Demande de subvention pour le projet de Serge Reynaud auprès du Département de l'Isère

☞ Adopté à l'unanimité

23- Signature de l'avenant à la convention de Développement Local 2016-2018 avec le Département de l'Isère – Année 2017

La convention de développement local est signée depuis 2004 avec la Communauté de communes de Monestier de Clermont et concerne l'ensemble des actions conjointes avec les services médico sociaux du Conseil Général et le pôle de développement socio culturel visant à renforcer leur partenariat autour d'une politique partagée de développement social local.

Par la présente convention, les deux partenaires s'engagent à :

- Mettre en commun leurs informations et leurs moyens pour mener des actions concertées, notamment dans les domaines de l'accompagnement social, de la culture et des politiques enfance/jeunesse/famille.
- Expérimenter et confirmer des méthodes de travail susceptibles d'être adaptées à d'autres territoires.

Pour permettre la mise en œuvre des actions précédemment définies, le Département alloue une subvention d'un montant de 25 000 € au titre du budget 2017 à la CCT. Il est proposé d'autoriser le président à signer cet avenant.

Vote : Signature de l'avenant à la convention de Développement Local 2016-2018 avec le Département de l'Isère – Année 2017

☞ Adopté à l'unanimité

24- Tarification des accueils de loisirs Enfants/Ados et séjours été

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs 2017 /2018.

ALSH ADOS					
QF	T1	T2	T3	T4	T5 semaine ou stage
0-300	3 €	5 €	6 €	7 €	24 €
301-600	3 €	8 €	10 €	11 €	35 €
601-900	4 €	11 €	13 €	15 €	46 €
901-1200	4 €	14 €	16 €	18 €	54 €
1201-1500	5 €	17 €	19 €	22 €	65 €
1501-1800	5 €	19 €	22 €	25 €	74 €
1801-9999	6 €	22 €	25 €	29 €	85 €

Hors CDC < 1200	6 €	24 €	28 €	32 €	95 €
Hors CDC > 1201	7 €	27 €	31 €	36 €	106 €

ALSH Enfants							
QF	1/2 journée	journée sans repas	Journée + repas	semaine sans repas	semaine + 2 repas	semaine + 4 repas	Stage semaine sans repas
0-300	5 €	6 €	9 €	24 €	30 €	36 €	33 €
301-600	7 €	9 €	12 €	36 €	42 €	48 €	49 €
601-900	8 €	11 €	14 €	44 €	50 €	56 €	66 €
901-1200	11 €	14 €	18 €	56 €	64 €	72 €	82 €
1201-1500	12 €	16 €	20 €	64 €	72 €	80 €	98 €
1501-1800	14 €	18 €	23 €	72 €	82 €	92 €	115 €
1801-9999	17 €	23 €	28 €	92 €	102 €	112 €	131 €
Hors CDC < 1200	19 €	25 €	31 €	103 €	115 €	126 €	147 €
Hors CDC > 1201	21 €	28 €	35 €	115 €	128 €	140 €	164 €

Séjours enfants et adolescents			
QF	Presqu'île 1 et 2 Diois 2 folie	Drôme nature Drôme ados	Eaux vives et Cie - Vaunières Grimpe canyon et hamac
0-300	101 €	42 €	56 €
301-600	127 €	52 €	70 €
601-900	142 €	58 €	79 €
901-1200	177 €	73 €	99 €
1201-1500	203 €	83 €	113 €
1501-1800	243 €	100 €	135 €
1801-9999	279 €	115 €	155 €

A noter : les tarifs enfance jeunesse sont restés inchangés depuis octobre 2015. La Caisse des allocations Familiales, constatant que les tarifs de la CCT sont supérieurs à la moyenne départementale, invite les services Vie scolaire et Enfance jeunesse à engager, à l'automne 2017, un travail autour de la politique tarifaire de la CCT pour en mesurer l'impact sur les familles et s'assurer que celle-ci réponde bien aux objectifs fixés par la CAF de l'Isère ; à savoir :

- Favoriser la mixité sociale
- Permettre l'accessibilité financière pour toutes les familles.

Vote : Tarification des accueils de loisirs Enfants/Ados et séjour été

☞ **Adopté à l'unanimité**

- Questions diverses

☐ Informations diverses :

- Ligne SNCF Grenoble Veynes Gap : Laurent Viillard revient sur le problème du train et souhaite que la Communauté de communes du Trièves réitère son soutien à la ligne. Pour Jérôme Fauconnier, une motion ayant déjà été prise, il juge plus utile des actions au sein du groupe de travail relatif à la thématique « Transports » au sein du SCoT.
- Taxe de séjour : Ameline Diénot s'est informée sur la récupération de la taxe de séjour dans le cas de loueurs via le site AirBnB ; des actions ont été mises en place par d'autres collectivités et il semblerait qu'il soit possible de récupérer la taxe auprès de la société. Pour information, sur le Trièves, elle a trouvé 125 possibilités d'hébergement via AirBnB dans les alentours immédiats de Clelles. Pour Bernard Combe, cette collecte est possible selon certaines conditions de gestion. Les logeurs ont l'obligation de s'inscrire auprès de leur commune. Sur le plan national, seules 50 communes sont inscrites et commencent à récupérer cette taxe de séjour.
- Problème lié à la présence du loup : Yann Souriau dresse le bilan de l'action menée samedi 8 juillet au matin en présence de la gendarmerie et des renseignements généraux. 15 maires étaient présents au milieu des manifestants pour distribuer les tracts. Il souligne la présence de la Fédération de Chasse de l'Isère avec une motion de soutien interne posée. Un groupe de

marcheurs ainsi que les habitants ont également participé à ce mouvement de soutien aux éleveurs. C'était exemplaire de trouver une telle unité entre tous. La Presse était là aussi : Terre Dauphinoise et le Dauphiné Libéré. Il regrette qu'il n'y ait eu aucun journaliste de radio ou de télévision. Cette action est une action parmi toutes celles qui ont lieu en ce moment y compris dans d'autres territoires.

Il revient également sur la réunion organisée le 3 juillet à la Préfecture à laquelle assistaient Mme Battistel, Mrs Vallini, et Mulyk. Jérôme Fauconnier transmettra les cartes du Trièves et de l'Oisans montrées à cette occasion sur lesquelles la situation des meutes historiques et les nouvelles meutes est bien visible. Aujourd'hui, la bataille du territoire est perdue. Le pastoralisme, les éleveurs mais également les habitants et les randonneurs sont touchés par cette situation. 300 Patous sont dans les Alpes d'où une grande dangerosité. En effet, les chiens sont stressés et attaquent ainsi plus facilement. Les vaches affolées constituent elles aussi un vrai danger. Le programme de réintroduction du loup a été perverti. Le projet européen de réinstallation de loups a été décidé sans concertation. Il semblerait qu'il y ait une volonté de transformer la montagne en parc de vie sauvage d'où la nécessité de protéger l'éleveur. Il s'agit d'un enjeu fort d'aménagement de notre territoire. Or, La DDT s'en tient toujours au même discours un peu dépassé.

Pour les quelques exemples dont on dispose, il s'agit de loups hybrides avec une origine plutôt balte ou russe mais il ne s'agit pas de loups italiens, contrairement à ce qui avait été avancé. Les études ne s'appliquent pas à ces animaux qui n'ont pas le même comportement que les meutes de loups. En effet, ces animaux ont un comportement plus proche du chien que du loup. Ils vont facilement vers les habitations et vers l'homme. Les analyses génétiques continuent et il semblerait qu'il s'agisse de croisements loups et chiens berger qui donnent des molosses mâtinés de loups. Concernant les hybrides, il y a interdiction de tirer. Des pistes pour chercher comment ils ont été introduits se poursuivent.

Il informe l'assemblée qu'il se rendra prochainement dans l'Est de la France, confronté au même problème.

Enfin, une journée d'échanges est prévue au mois d'août prochain au Col du Glandon avec nos homologues Suisses, Allemands et Italiens.

Pour Claude Didier, il convient néanmoins d'être prudent et de rester vigilant par rapport aux données récoltées.

- Révision des statuts : Le Président invite les délégués intéressés à participer au groupe de travail qui va être prochainement constitué pour préparer la révision des statuts de la CCT à se faire connaître.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45